

## Affaire Hulot : arrêtons le massacre



Le ministre de la Transition écologique soupçonné d'avoir violé une jeune femme. C'était en 1997. L'Ebdo revient sur cette affaire. Pourtant, le parquet de Saint-Malo a estimé, en 2008, que les faits n'apparaissaient pas établis et étaient prescrits. Une non-affaire ?

Avec Gilles Gaetner

Dominique Baudis, vous vous souvenez ? C'était il y a près de 15 ans. L'ancien maire de Toulouse, à l'époque président du CSA, se voyait contraindre, en mai 2003, de s'expliquer, un dimanche soir, au journal de TF1 de Claire Chazal sur les actes de tortures qu'il aurait commis sur des prostituées. Cela, dans le cadre de l'affaire Alègre. Quelques journaux s'étaient emballés, sûrs de ce qu'ils avançaient. Tout était faux. Baudis était totalement innocent des accusations portées contre lui. Baudis est sans doute mort de ces soupçons lancés contre lui. Souvenez-vous de l'affaire d'Outreau. Ils étaient tous coupables, ces treize habitants de la cité du Renard. Tous coupables de viols et d'agressions sexuelles sur des enfants. La presse décrivait avec force détails les sévices commis par ces habitants qui se seraient déroulés entre 1997 et 2000. Pourtant, tout était faux. Ils seront innocentés. Dans le milieu des journalistes, on fit amende honorable : plus jamais ça. Désormais, la règle sera la prudence et le doute. Et l'on pourrait évoquer l'affaire du petit Grégory de 4 ans retrouvé noyé le 16 octobre 1984 dans la Vologne (Vosges). Là aussi, c'était certain : sa mère, Christine Villemin était la meurtrière. La presse, -pas toute- jouera un très mauvais rôle. Heureusement, un magistrat courageux, lucide, Maurice Simon, président de la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dijon, prenant la succession du juge Lambert verra juste : Christine n'a pas tué son petit garçon. Des années à remuer ce drame, voilà le cauchemar auquel ont eu droit les époux Villemin. Aujourd'hui, après plus de trente ans, la vérité commence à émerger sur ce drame....

Quelques points communs existent entre ces trois histoires et l'affaire Hulot. A savoir l'attaque frontale contre une ou plusieurs personnes, le manque de prudence, une analyse des faits nettement orientée. Et au bout du compte un non-lieu ou un acquittement. Dans l'affaire Hulot, de quoi s'agit-il ? 1-Une jeune femme, ancienne collaboratrice de sa Fondation, aurait été victime selon l'hebdomadaire L'Ebdo, de harcèlement sexuel de la part de Nicolas Hulot. Un témoignage qui aurait été corroboré par d'autres. Or le ministre dément catégoriquement, tout comme la soi-disant plaignante. Question : quel intérêt à en parler ? 2-Une femme âgée aujourd'hui d'une quarantaine d'années, selon l'Ebdo, aurait eu un rapport sexuel non consenti avec Nicolas Hulot, alors qu'elle était âgée de 20 ans. C'était au cours du mois de juin 1997, dans une maison de Nicolas Hulot. En 2008, elle raconte sa version des faits à la gendarmerie sachant parfaitement que les actes dont elle accuse le futur ministre sont prescrits. (A l'époque, en matière de viol, la prescription est de 10 ans, aujourd'hui elle est de 20 ans.) Elle voulait simplement témoigner de ce qu'il lui était arrivé. Le Parquet de Saint-Malo, dans un courrier adressé le 30 octobre 2008 à la jeune femme et à Nicolas Hulot, leur indiquera, selon le Journal du Dimanche, que les soupçons de rapport sexuel non consenti, [ce qui constitue un viol] « en tout état de cause, n'apparaissaient pas établis, et que les faits faisaient l'objet d'un classement sans suite en raison de la prescription intervenue ». Une non-affaire ? Un des auteurs du papier a fait savoir qu'elle avait recueilli d'autres témoignages de femmes laissant entendre qu'elles auraient été victimes de l'ancien animateur d'Ushuaia. Attendons la suite, si suite il y a. En attendant, il serait peut-être temps d'arrêter le massacre. De crainte d'ouvrir la porte d'une société terrifiante : celle de l'inquisition. Comme au temps des démocraties dites populaires ou du régime de Vichy. N'oublions pas que depuis 2000, existe dans notre législation, une loi, dite loi Guigou – du nom de l'ancienne Garde des Sceaux- sur la présomption d'innocence.

